



VOTRE AIDE PAR MAIL

BONJOUR MONSIEUR MARTIN,

Pour rappel, votre question portait sur la légitimité de votre établissement bancaire (Crédit Agricole Île-de-France) de facturer les retraits effectués au guichet.

Accéder à l'ensemble des services, les informations financières par mail, des échanges téléphoniques offerts pour vous accompagner dans vos projets.

Le faite est que vous avez le droit de disposer de votre argent bien sur mais (les banques jouent sur cette ambiguïté) par les moyens qu'elles vous mettent à disposition (CB retrait et paiement, Chèque, Virement...). D'ailleurs votre banque n'est pas la seule à facturer ce tarif.

Quelques exemples de tarifs :

 BNP PARIBAS Gratuit	 STE GENERALE 10,00€	 LE CREDIT LYONNAIS 8,50€	 HSBC 3,00€
--	---	--	--

Ainsi, les retraits effectués au guichet, le plus souvent par carte de dépannage peuvent être facturés. De même, du point de vue de la loi, les banques sont libres de facturer ce service ou non. Ainsi, les retraits effectués au guichet, le plus souvent par carte de dépannage peuvent être facturés. De même, du point de vue de la loi, les banques sont libres de facturer ce service ou non.

J'espère avoir répondu à votre question. N'hésiter pas à me contacter pour toutes autres informations complémentaires.

Cordialement,
Anthony Coulon
Fondateur de Minute Bank

MINUTE LYON  GROUPE